

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement St Jacques.
Décision modificative n°2 de l'exercice 2011.**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2011 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte de nombreux virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes.

Le budget annexe de l'eau potable comporte des virements de crédits entre chapitres.

Le budget annexe du service du parc de stationnement est sans mouvement.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 20 janvier 2011 adoptant le budget primitif 2011,

VU la délibération du conseil municipal n° 4 du 19 mai 2011 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2011 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2010,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 29 septembre 2011 adoptant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 novembre 2011

n° 2

page 2/3

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2011 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	462 940 €	462 940 €
TOTAL	0 €	0 €	462 940 €	462 940 €

Budget annexe de l'eau Potable :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €		0 €	
Opérations d'ordre				
TOTAL	0 €		0 €	

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 novembre 2011

n° 2

page 3/3

Budget annexe du parc de stationnement St Jacques :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles				
Opérations d'ordre		NEANT		
TOTAL				

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 1
D. LEVEQUE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 30/11/2011 N° 8239
Publié au siège de la Mairie, le 29/11/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM